

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 7 mars 2022

Délibération CA n° 202203-03

### NOTE COTISATION DES MEMBRES ET ASSOCIES

#### Approbation par le CA de la cotisation des Membres et Associés à Normandie Université

##### Rappel :

Une clé de répartition de la cotisation financière des Membres au fonctionnement de Normandie Université a été votée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014.

Cette clé devait :

- être simple et stable ;
- conduire à une lecture par typologie d'établissement ;
- assurer le financement des charges de structure de Normandie Université ;
- contribuer aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre les compétences propres et partagées définies dans les statuts ;
- traduire concrètement l'adhésion de chacun au projet partagé.

Sur ces principes, la clé de répartition en nombre de parts adoptée est présentée Tableau 1. Depuis 2015, sur la base d'un ticket unitaire de 15 000 €, la contribution financière des Membres aux charges de structure de Normandie Université est présentée Tableau 2.

UNICAEN	8
URN	8
ULHN	4
INSA Rouen Normandie	2
ENSI Caen	2
ENSA Normandie	1

Tableau 1

UNICAEN	120 000 €
URN	120 000 €
ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 2

##### Proposition :

Il est proposé pour l'année 2022 de reconduire le prix du ticket unitaire. La contribution des membres pour l'année 2022 est donc proposée identique à celle des années précédentes dans le Tableau 3.

UNICAEN	120 000 €
URN	120 000 €
ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €



**Rappel :**

Dans le même ordre d'idées, la clé de répartition adoptée pour les Associés pour la définition de leur contribution financière au fonctionnement de Normandie Université est présentée Tableau 4. Le montant est reporté Tableau 5.

Etablissements Enseignement Supérieur	0,75
Organismes de recherche et établissements de santé	1,5

*Tableau 4*

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

*Tableau 5*

**Proposition :**

Il est proposé pour l'année 2022 de reconduire la contribution des Associés à l'identique des années précédentes. Les montants sont donc ceux présentés Tableau 6.

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

*Tableau 6*

Par ailleurs, il est proposé que le CROUS Normandie se voit appliquer la même clé de répartition que les établissements d'enseignement supérieur, soit 0,75 du ticket correspondant pour 2022 à une cotisation de 11 250 €.

**Le Conseil d'Administration reconduit la cotisation des Membres et des Associés aux charges de structure de Normandie Université pour l'année 2022, telle que présentée ci-dessus.**

**Résultats des votes**

Nombre de votants : 35

Pour : 33 voix

Abstention : 2 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 14 mars 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

